



Syndicat Mixte Ardèche Claire

Etablissement Public Territorial de Bassin

Bulletin inf'eau - mars 2014

Edito

Les récentes évolutions réglementaires confortent notre structuration et nos choix de développement d'outils pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations :

nous avons été un peu visionnaires ou aurions nous servi de modèle ?

Il nous sera donc relativement aisé de poursuivre nos actions en mettant en application la nouvelle compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles promulguée le 27 janvier 2014.

La loi a également créé les Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), en articulation avec les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB).

Parallèlement à ces évolutions, nos actions sur le territoire continuent : chantiers d'entretien en rivière, exercice de test des Plans Communaux de Sauvegarde avec la Préfecture, préparation d'études d'importance sur le risque inondation et les ressources souterraines majeures, préparation des marchés de travaux pour les sites d'activités de loisirs...

Fin mars, les représentants de nos structures adhérentes vont être réélus. D'ores et déjà, nous tenons à remercier vivement ceux qui ont œuvré ces dernières années et qui ne souhaitent pas poursuivre leur implication. Nous remercions également les agents du Syndicat : toujours performants et disponibles.

Si la gestion de la ressource, la qualité de l'eau et des milieux pour l'ensemble des usages ainsi que le développement de notre territoire ont de l'avenir, c'est grâce aux efforts réguliers de chacun et à la collaboration de tous.

Bonne lecture !

Pascal BONNETAIN
Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire



Plage publique de Lalevade : un des quatre sites qui sera aménagé dans le cadre du Contrat de Rivière «Ardèche et affluents d'amont» d'ici l'été 2014

©Ardèche Claire

Au sommaire



©Ardèche Claire

p 2 et 3 :
Zoom sur les actions de bassin versant :
quantité d'eau, contrats de rivière,
inondations



©Ardèche Claire

p 4-5-6 :
Les actions du Contrat de rivière
Ardèche :
entretien de végétation, assainissement
et aménagement de plages



©Ardèche Claire

p 7 :
Budget 2014

p 8 :
Les autres actualités
en images



ZOOM SUR :

Des actions sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche

Quantité d'eau et partage de la ressource : toujours une priorité pour le bassin versant

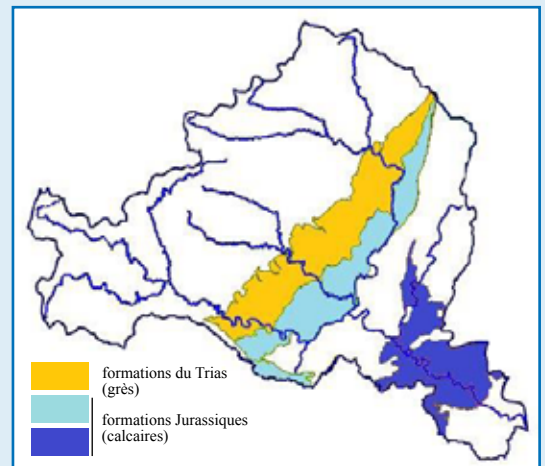
Entre influences cévenoles et méditerranéennes, notre territoire connaît des étés chauds et secs. Cette période de basses eaux est aussi le moment où les besoins en eau sont les plus forts : pour la population locale et touristique, l'eau potable, l'irrigation, les loisirs, sans oublier les milieux aquatiques. Afin de concilier les différents usages et les besoins des milieux, la Commission Locale de l'Eau a récemment lancé plusieurs actions préconisées par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Une étude sur les eaux souterraines pour protéger nos ressources pour le futur :

Les sous-sols de notre bassin versant contiennent de l'eau, mais leur potentiel est encore méconnu et les pressions qui s'exercent sur les nappes s'accroissent.

Cette étude vise à identifier les aquifères pouvant produire une eau de bonne qualité et suffisante pour satisfaire les besoins actuels et futurs en eau potable et que nous saurions protéger. Dans cette tâche, l'EPTB Ardèche Claire sera appuyé par le BRGM.

Un partenariat est aussi en cours avec le Syndicat des Eaux du Bassin de Privas pour une étude de même type concernant le massif du Coiron (ressource déjà utilisée actuellement).



Localisation des ressources souterraines du bassin versant qui feront l'objet d'une étude pour l'alimentation future en eau potable



Canal d'irrigation traversant une exploitation agricole dans le secteur d'Aubenas

Une enquête auprès des irrigants pour connaître leurs besoins en eau :

On estime que près de 40 % des prélèvements d'eau en été sont utilisés pour l'agriculture. Une enquête a été menée par la Chambre d'Agriculture en 2013 auprès des irrigants de la Beume et du Chassezac et doit être lancée au printemps 2014 sur l'Ardèche.

Les résultats devront permettre ensuite d'accompagner les agriculteurs dans l'optimisation de leurs pratiques et la mise en conformité de leurs canaux et pompages.

Un plan de gestion de la ressource pour économiser l'eau :

Le préfet coordonnateur de bassin a reconnu officiellement les secteurs Beume-Drobie et Auzon-Claduègne comme déficitaires en période d'étiage (l'été), et demande aux usagers de réduire leurs prélèvements.

Parallèlement, la Commission Locale de l'Eau devra fixer un volume maximum prélevable dans la ressource. Elle devra ensuite accompagner les usagers en proposant des solutions d'économies, d'optimisation ou de substitution des ressources déficitaires.



Rivière Auzon : à gauche en avril 2009 - à droite en juillet 2009

Contrats de rivière : validé sur le Chassezac, en projet sur Beaume-Drobie

Sous-bassin du Chassezac :

Lors de sa réunion du 20 février 2014, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Ardèche a validé à l'unanimité le projet de contrat de rivière du Chassezac.

Avec un montant de près de 23 millions d'euros sur la période 2014-2020, des actions concrètes sont prévues sur l'assainissement, la réduction des pollutions liées à l'élevage, la renaturation de tronçons de rivières, l'aménagement et la gestion de sites de baignades publiques, l'amélioration de la gestion de la quantité d'eau en été.



Chassezac au niveau de Berrias et Casteljalou

©EFAure



Le Parrot - Haute Beaume

©SFRBD

Avec le contrat de rivière sur le Chassezac, pour la première fois en Rhône Méditerranée, la CLE a exercé, avec un professionnalisme reconnu exemplaire par l'Agence de l'Eau, la nouvelle responsabilité que le comité de bassin lui a confiée : valider les projets de contrat de rivière sur son périmètre.

La CLE doit s'assurer de leur compatibilité avec le SAGE, de leur respect des priorités d'intervention et aussi de leur opérationnalité.



Monique Létocart, Sous-préfète de Largentière, entourée de certains membres de la CLE, à l'issue de la réunion du 20 février 2014

Sous-bassin de la Beaume et de la Drobie :

Le projet de contrat de rivière a été validé par le comité de rivière de ce territoire le 20 février 2014. Il sera soumis à l'approbation de la Commission Locale de l'Eau avant la fin de l'année 2014.

Le programme d'actions prévoit 80 opérations pour un montant total de 9 500 000 €. Les priorités de financement sont fléchées sur la quantité d'eau et la gestion physique.

Prévention des inondations : les communes testent leur organisation en cas de crue

Exercice – exercice – exercice : c'est ainsi que commençaient tous les messages envoyés aux mairies par la Préfecture ce jeudi 13 février au matin !

Une vingtaine de communes du bassin versant de l'Ardèche participaient à un exercice de sécurité civile : un évènement pluvieux majeur engendrant des crues importantes était simulé.

En Ardèche, face aux orages et crues cévenoles, pour alerter les populations et préserver les infrastructures stratégiques, tout doit avoir été anticipé et chacun doit savoir quoi faire et à quel moment.

Après une année de travail sur leur Plan Communal de Sauvegarde, ces exercices ont permis à chaque commune de tester les procédures programmées sur le papier : vérifier leur opérationnalité réelle, les améliorer, les mettre à jour, les partager avec l'ensemble de l'équipe communale...



Vallon Pont d'Arc : PC de crise installé dans la salle du conseil municipal. Elus et agents analysent les messages reçus de la Préfecture et s'organisent avec la police municipale et les services techniques

Le Contrat de Rivière «Ardèche et affluents d'amont», signé en 2007, entre dans sa dernière année de mise en œuvre.

Son programme d'actions, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux de la gestion de l'eau, s'articule autour de 3 grands objectifs :

- Atteindre le bon état des cours d'eau (*entretien des berges, création de passes à poissons, lutte contre les pollutions...*)
- Organiser les activités de loisirs pour préserver les milieux aquatiques et les habitats (*aménagement de plages publiques...*)
- Gérer la quantité d'eau (*participer à la gestion des risques crue et sécheresse*)



Pour cela, 100 actions portées par 26 maîtres d'ouvrages ont été inscrites au Contrat, avec un accompagnement financier de l'Europe, de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la Région Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche.

Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est à la fois coordonnateur du programme et maître d'ouvrage de nombreuses actions.

Entretien de la végétation et transport solide : *bilan des travaux de l'automne-hiver 2013-2014*

Ces travaux, engagés chaque automne-hiver par le Syndicat Mixte Ardèche Claire, interviennent en substitution de l'obligation d'entretien des propriétaires riverains, dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général.

Les interventions sont ciblées pour améliorer l'écoulement des eaux en crue, réduire les facteurs aggravants du risque inondation, favoriser le transport solide et le bon état de la ripisylve.

De septembre 2013 à mars 2014, 40 chantiers d'entretien de végétation et 4 chantiers de gestion du transport solide ont été réalisés. Ce programme a été complété par 4 interventions en urgence face à un risque ou suite à des chutes d'arbres présentant un danger pour les biens et les personnes sur le domaine public.

Les travaux ont concerné 30 communes et plus de 700 propriétaires riverains, tous informés préalablement au démarrage des chantiers.



5 chantiers avec du débardage à cheval sur les rivières Ligne, Lande et Roubreau (photo à Largentièrre en novembre 2013)



Chantier-école avec le CFPF : restauration de zones d'expansion de crues - secteur de Vallon Pont d'Arc (photo du 11 décembre 2013)



Entrée des Gorges de l'Ardèche : intervention en urgence - sécurité navigation au niveau du rapide des Branches le 6 novembre 2013



Pont sur l'Auzon à Saint Germain : intervention en urgence le 16 janvier 2014

Budget de travaux : 260 000 € TTC/an

Financements : 30% Agence de l'Eau, 30% Région Rhône-Alpes, 20% Département de l'Ardèche, 20% Ardèche Claire

La prochaine campagne de chantiers débutera en septembre 2014.

Assainissement : d'importantes opérations programmées pour 2014

Dans son volet dédié à la lutte ciblée contre les pollutions, 43 opérations prioritaires du Contrat de rivière ont été identifiées. **Ces opérations contribuent au bon état des nos rivières, ainsi qu'au maintien d'une qualité irréprochable pour nos eaux de baignade.**

Elles bénéficient de subventions allouées par le Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

De 2008 à 2013, les principales opérations réalisées représentent 13.8 millions d'euros engagés. Retour en images :



Créations de stations d'épuration :

- Burzet,
- Saint Maurice d'Ibie - les Sallèles (1),
- Rochecolombe - Sauveplantade (2) et Rochecolombe - village,
- Saint Marcel d'Ardèche,
- Lavilledieu (3).

Renouvellement ou réhabilitation des stations d'épuration :

- Jaujac-Le Chambon,
- Vallon Pont d'Arc (4).

Equipement pour le traitement des boues d'épuration ou l'accueil des matières de vidange sur les stations :

- Lachapelle sous Aubenas,
- Lalevade,
- Vallon Pont d'Arc,
- Thueyts.



Travaux d'amélioration des systèmes d'assainissement :

- Saint Martin d'Ardèche (5),
- Thueyts,
- Aubenas Tartary
- Aubenas Bourdary (6).

Plusieurs opérations phares du Contrat de Rivière sont programmées en 2014 :

Création d'une station d'épuration intercommunale à Saint Privat (maîtrise d'ouvrage SEBA)

Extension et optimisation de la station d'épuration de Ruoms (maîtrise d'ouvrage SEBA)

Raccordement de la STEP de Salavas à la STEP de Vallon Pont d'Arc (maîtrise d'ouvrage communes de Vallon et Salavas)

Raccordement de la STEP de Vogüé à la STEP de Saint Maurice/Lanas (maîtrise d'ouvrage commune de Vogüé)

Interventions prioritaires sur les systèmes d'assainissement suite aux études diagnostics (maîtrise d'ouvrage SEBA)

Sites de baignade et parcours canoës : les derniers aménagements seront prêts pour cet été

Ces aménagements sont réalisés dans le cadre d'un schéma global prévoyant des plages et des parcours canoës répartis sur l'ensemble du linéaire de la rivière Ardèche. Ce projet vise :

- la conciliation des activités de loisirs et la préservation des milieux aquatiques (localisation des sites et types d'aménagements peu impactants),
- un réseau de sites publics d'accès à la rivière (les sites sont aménagés et gérés par des collectivités publiques),
- offrir les conditions d'une pratique en toute sécurité (baignades surveillées, passes à canoës sur les barrages...).



Plage publique du «Pont du Diable» - Thueyts

travaux accès secours réalisés en 2013
aménagements définitifs printemps 2014



Plage publique du plan d'eau de La Souche

surveillance de baignade mise en place en 2013
aménagements définitifs printemps 2014



Plage publique de Lalevade

aménagements définitifs printemps 2014



Plage publique de Balazuc

surveillance de baignade mise en place en 2013
aménagements définitifs printemps 2014



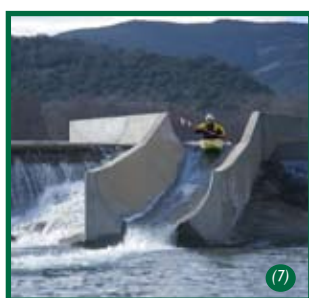
Plage publique de Salavas

travaux réalisés en 2010



Plage publique du «Grain de Sel» - Saint Martin d'Ardèche

travaux réalisés en 2010



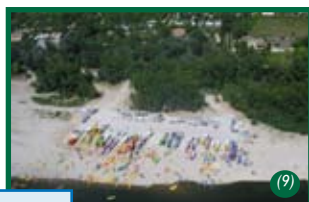
Passes à canoës sur le barrage de Gos et le barrage de Vallon-Salavas

travaux réalisés en 2011-2012



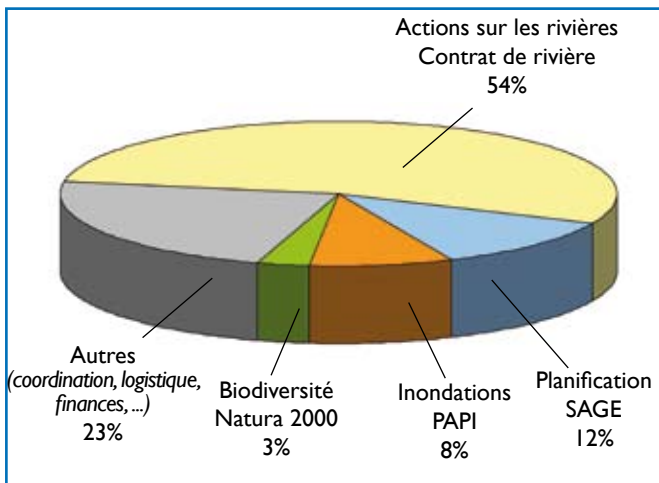
Embarcadère et débarcadère du parcours des Gorges de l'Ardèche (Vallon Pont d'Arc et Sauze)

travaux réalisés en 2010



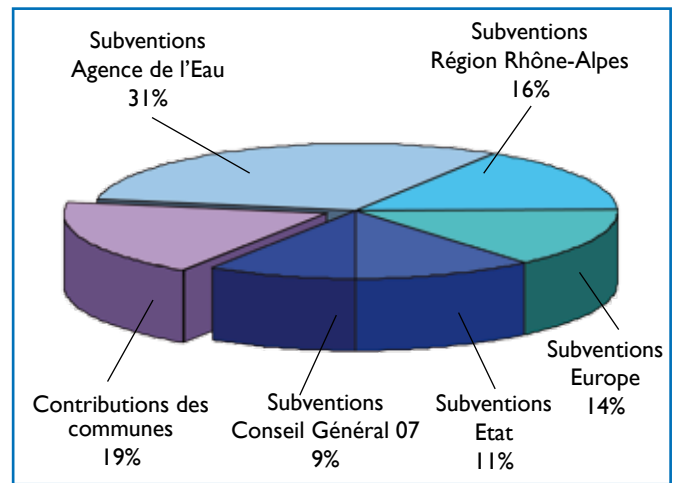
Le projet de budget 2014 du Syndicat Mixte - EPTB - Ardèche Claire

Des priorités d'actions pour l'eau :



Répartition des dépenses prévues en 2014 par opération

Des financements optimisés :



Répartition des recettes prévues en 2014 entre les communes et les financements extérieurs

Les prévisions budgétaires sont le reflet des grandes actions prévues par le Syndicat.

Dans la continuité de l'année 2013, les priorités seront tournées vers :

- la finalisation des **actions du Contrat de Rivière 2007-2014** (aménagement des quatre dernières plages, entretien de végétation, finalisation des profils de baignade, entretien des ouvrages, suivis de la qualité de l'eau et des rivières, animation auprès des maîtres d'ouvrage d'opérations d'assainissement...), lancement d'une étude bilan-évaluation du Contrat et élaboration du programme «eau et santé» ;
- la poursuite des actions sur la **biodiversité et l'eau** (dans le cadre de Natura 2000 et des Espaces Naturels Sensibles, les

dépenses sont équilibrées en totalité par l'Europe, l'Etat et le Département) ;

- le lancement d'une étude globale sur le **risque inondation** et l'accompagnement des communes pour la pose de repères de crues, dans le cadre du PAPI ;
- le lancement d'études importantes pour optimiser la **gestion de la ressource en eau** et l'élaboration de guides techniques pour l'application du SAGE.

Pour financer toutes ces opérations, la mutualisation au sein du Syndicat permet de **mobiliser des financements extérieurs très importants** par le biais de subventions auprès de nos partenaires : Agence de l'Eau, Région Rhône-Alpes, Conseil Général 07, Europe, Etat...

Un budget global prévisionnel de 3 917 220€

dont 2 290 240€ de fonctionnement
et 1 626 980€ d'investissement.

La contribution globale des collectivités membres appelée serait de 370 100€ pour les dépenses d'intérêt général de 2014.

Les contributions individuelles restent stables par rapport à l'exercice précédent.

Sur la base de ces projets de dépenses et de recettes, l'adoption du budget primitif 2014 sera proposé aux élus du Comité Syndical lors de la réunion du 13 mars 2014.

Au préalable, le Débat des Orientations Budgétaires s'est tenu le 30 janvier 2014.

Planification :

cf. dossier spécial «les actualités du bassin versant» p. 2 et 3.

- document définitif du SAGE : le document papier a été remis aux membres de la CLE lors de la réunion du 20 février 2014. Le document sur support numérique (cd rom) sera diffusé après les élections, auprès des nouveaux élus de l'ensemble du bassin versant.

Prévention des inondations :

- du 20 janvier au 20 mars 2014 : consultation sur le projet de cartographie du Territoire à Risque Important d'Inondation «Avignon-Plaine du Tricastin-Basse Vallée de la Durance». Ce territoire couvre une partie de la basse vallée de l'Ardèche. La CLE du 20 février a remis un avis, les communes concernées sont invitées à faire de même.
- recensement et valorisation des repères de crues : projet d'accueil d'un(e) jeune en Service Civique en juin 2014.



Village de Vogüé - crue de l'Ardèche du 22 septembre 1992

©OT Vogüé



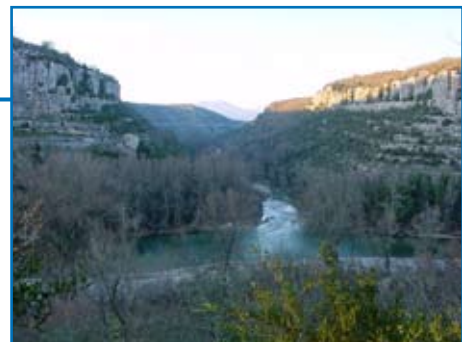
Thibault RONY, nouveau responsable de travaux au sein du service rivière d'Ardèche Claire

Gestion des rivières :

- élaboration des profils de baignade : ils sont terminés pour les communes de Thueyts, Balazuc, Vogüé, Salavas, Lalevade, Ruoms, Vallon Pont d'Arc, Jaujau, Berrias et Casteljau et Les Vans. Ceux de Saint Just d'Ardèche, Saint Martin d'Ardèche et Sampzon seront établis d'ici la saison estivale 2014.
- nouveau responsable de travaux : Thibault RONY est en poste depuis le 24 février 2014. Il suivra la préparation et l'exécution des travaux d'entretien des rivières et des ouvrages (passes à poissons notamment).

Biodiversité :

- appel à projet européen «LIFE+ Nature Sud Ardèche» : la candidature déposée en 2013 avec le Conseil Général Ardèche, le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes et trois autres structures animatrices de sites Natura 2000, n'a pas été retenue. La dynamique de travail en commun se maintient néanmoins.
- Espace Naturel Sensible «Vallée de l'Ardèche, Gorges de la Beaume et de la Ligne» : préparation d'une convention triennale avec le Conseil Général de l'Ardèche pour la gestion du site par le Syndicat Ardèche Claire.



Confluence rivière Ligne et rivière Ardèche



Le prochain n° de votre Bulletin inf'eau sera entièrement réalisé par les élèves participant à notre projet :

"l'eau et les rivières s'invitent dans les écoles primaires du bassin versant de l'Ardèche" !!!



Syndicat Mixte Ardèche Claire
Etablissement Public Territorial de Bassin
Allée du Château - 07200 VOGÜE
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22
site : www.ardèche-eau.fr